



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-68204>

Département(s) de publication : **87**

Annonce n° **24-68204**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-11492

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville De Limoges

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21870850100018

**Ville :** LIMOGES CEDEX 1

**Code postal :** 87031

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 87

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Prestations de diagnostics techniques bâtiments

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71330000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents, le cas échéant

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Date d'attribution : 15/05/24 Marché n° : V4m04200au Cabex, 46 Av Des Benedictins, 87000 Limoges

Montant indéfini Renseignements complémentaires : Durée du contrat L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 27 avril 2024 ou de la date de notification du contrat si celle-ci est postérieure. Reconduction L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/06/2024